



2018-07-092-DGS

nomenclature: 8.5



LANDES

DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL

SEANCE DU 11 JUILLET 2018

OBJET : OPÉRATION OLYMPE DE GOUGES – CONVENTION PARTENARIALE DE FINANCEMENT AVEC LA COMMUNAUTÉ DE COMMUNES DU SEIGNANX

L'an deux mille dix-huit, le onze juillet, à vingt heures. Le Conseil municipal dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire, sous la présidence de Monsieur LESPADÉ, Maire.

PRÉSENTS

M. LESPADÉ, M. PERRET, Mme DUFAU, M. DUBERT, Mme DUPRE, M. GONZALES, M. LAPEBIE, Mme DESTOUESSE, Mme BIRLES, M. LAURENT, Mme CORRIHONS, M. SALLABERRY, Mme PICAT, M. COUTIER, M. GARANS, Mme SAINT-AUBIN, M. SAUBIETTE, Mme PERIMONY-BENASSY, M. AJA, M. ROBLES, Mme FAURE

ABSENTS EXCUSÉS REPRÉSENTÉS

Mme NOGARO	procuration à	M. DUBERT
M. HERVELIN	procuration à	Mme DUFAU
Mme BAULON	procuration à	M. PERRET
Mme MOUNIER	procuration à	Mme PICAT
M. DUBUS	procuration à	M. GONZALES
M. LECERF	procuration à	Mme SAINT-AUBIN
Mme MONTAUCET	procuration à	M. LAPEBIE
Mme CAMBRONERO	procuration à	M. LAURENT

ABSENTE EXCUSÉE:

Mme BISBAU

ABSENTS :

M. POULAERT, Mme DELAVENNE, M. CLAVERIE

SECRÉTAIRE DE SEANCE : M. DUBERT

Nombre de Conseillers en exercice : 33

Nombre de présents : 21

Nombre de pouvoirs: 8

Nombre de votants : 29



2018-07-092-DGS - OPÉRATION OLYMPE DE GOUGES: CONVENTION PARTENARIALE DE FINANCEMENT AVEC LA COMMUNAUTÉ DE COMMUNES DU SEIGNANX

Monsieur le Maire rappelle au Conseil Municipal que dans le cadre du programme de construction de logements « Olympe de Gougues », le COL va réaliser, en maîtrise d'ouvrage directe, une opération de 41 logements dont 13 logements locatifs sociaux et 26 logements en accession sociale en PSLA (9 T2, 14 T3 et 3 T4) et 2 logements en dation. Le programme réalisé par le COL est composé de deux bâtiments en R+4 avec sous-sol et commerces au rez-de-chaussée. Les logements locatifs et PSLA seront mixés dans les deux bâtiments. En particulier, les 13 logements locatifs sociaux qui font l'objet d'un financement de la Communauté de Communes sont répartis en 9 PLUS et 4 PLAI et en 4 T2 et 9 T3. La Commune apporte sa garantie d'emprunt pour ce programme immobilier

Parce que cette opération située au cœur du centre-ville répond aux critères de proximité d'équipements et de services définis dans le cadre de la convention de réservation signée le 14 juin 2017 pour 5 ans entre la Communauté de Communes, le CIAS du Seignanx et le COL, ce dernier s'engage à intégrer, dans ce nouveau programme, 3 logements accessibles et adaptés aux personnes âgées ou handicapées vieillissantes.

Monsieur le Maire propose au Conseil Municipal de l'autoriser à signer la convention de partenariat quadripartite avec le COL, le Centre Intercommunal d'Action Sociale du Seignanx et la Communauté de Communes du Seignanx définissant les engagements réciproques de chacune des parties dans le cadre de cette opération.

LE CONSEIL MUNICIPAL

Entendu son Président,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales notamment les articles L2121-29,

Considérant le projet de convention,

DÉLIBÈRE

AUTORISE Monsieur le Maire à signer la convention de partenariat quadripartite avec le COL, le Centre Intercommunal d'Action Sociale du Seignanx et la Communauté de Communes du Seignanx définissant les engagements réciproques de chacune des parties dans le cadre de l'opération « Olympe de Gougues ».

Vote: 29

Pour: 29

Fait et délibéré les jour, mois et an que dessus

(suivent les signatures)

Pour extrait certifié conforme

Tarnos, le 12 juillet 2018

Le Maire

